

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2010**

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, MUTERO, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, ALIPHAT, LE BAUT, ALBARELLO, RAGGIRI, CUENCA, LUCCHINI, FRANÇOIS, KINDA.

Absents avec procuration :

Madame CARDE donne procuration à Madame GOYET
Madame DE RIVAS donne procuration à Madame QUAGLIATA
Monsieur BRUN donne procuration à Monsieur KOESSLER
Monsieur SANTOS donne procuration à Monsieur LUCCHINI
Madame COURNAC donne procuration à Madame CUENCA

Madame GOYET est nommée secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2010 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 Abstention

Lecture est donnée des décisions n°10.17 à 10.23.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

**DCM N°40 – Finances communales – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières
Année 2009**

A LA MAJORITE,

APPROUVE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2009 ainsi qu'il suit :

NOMS	SURFACE	REFERENCE CADASTRALE	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	ACTE	PRIX	OBSERVATIONS
SAMOPOR	762 m ²	B 4406	N°20 28/12/05	Office de Marseille le 07/05/2009	GRATUIT	Conformément à la convention de ZAC, cession de la liaison piétonnière avec le quartier Les Hauts d'Arnète et de l'aire de jeux.
BOURDY Gilles	2 220 m ²	C 5 C 879	N°90 29/09/08	Me IMBERT le 21/07/2009	2 000 €	Achat pour accès sécurisé à la chapelle Saint-Michel
SEMIVIM	12 409 m ²	C 379 C 380 C 381 C 382	N°33 07/04/08	Me LEROY Les 28/04 et 04/05/2009	37 227 €	Vente pour le projet d'extension de la ZAC DES ETANGS sous forme de lotissement dénommé Le Parc des Etangs

**DCM N°41 – Finances communales – Vote du Compte Administratif de la commune
Exercice 2009**

A LA MAJORITE,

ADOPTÉ par 21 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" les résultats du Compte Administratif 2009 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture : 834 206,97 €

Section d'investissement

Excédent de clôture : 1 289 024,25€

RECONNAIT la sincérité des restes à mandater.

**DCM N°42 – Finances communales – Compte de Gestion de la commune
Exercice 2009**

A LA MAJORITE,

DECLARE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" que le compte de gestion de la commune dressé pour l'année 2009 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

**DCM N°43 – Finances communales – Affectation définitive des résultats de
clôture de l'exercice 2009**

A LA MAJORITE,

PREND ACTE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" des résultats définitifs de clôture de l'exercice 2009 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice en €		
Excédent	/	624 133,24
Déficit	367 699,82	/
Résultat reporté en €		
Excédent	1 656 724,07	210 073,73
Déficit	/	/
Résultat cumulé en €		
Excédent	1 289 024,25	834 206,97

CONFIRME l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 au budget de l'exercice 2010 ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 334 206,97€
- section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 500 000€

**DCM N°44 – Finances communales – Vote d'une subvention à l'Association
Football Club de Saint Mitre les Remparts – Exercice 2010**

A L'UNANIMITE,

ACCEPTÉ le versement d'une subvention à l'association dénommée Football Club de Saint Mitre les Remparts.

FIXE à 20 000 € le montant de la subvention versée à cette association.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours compte 6574.

**DCM N°45 – Finances communales – Vote d'une subvention à l'Association Autonome
des Parents d'Elèves des écoles Jean Rostand (AAPER) – Exercice 2010**

A L'UNANIMITE,

ACCEPTÉ le versement d'une subvention à l'association dénommée Association Autonome des Parents d'Elèves des écoles Jean Rostand (AAPER).

FIXE à 245 € le montant de la subvention versée à cette association.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours compte 6574.

**DCM N°46 – Tarifs communaux – Fixation d'un droit de place pour occupation
du domaine public communal par le Bar "Le Verre à Soi"**

A LA MAJORITE,

INSTAURE par 23 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" un droit de place pour mise à disposition d'une partie du domaine public (80m² de la Rue Bellefont) au gérant du Bar "Le Verre à Soi".

FIXE à 65 euros le montant de cette participation.

PRECISE que ce droit de place sera payé en un seul versement avant le 30 septembre de chaque année, entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal.

DIT que la recette sera inscrite au budget de chaque exercice considéré.

**DCM N°47 – Tarifs communaux – Fixation d'un droit de place pour occupation
du domaine public communal pour la buvette lors de la fête votive – Place de la Paix**

A LA MAJORITE,

INSTAURE par 23 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" un droit de place pour mise à disposition d'une partie du domaine public (300m² sur la Place de la Paix) pour la tenue de la buvette les quatre soirs de la fête votive.

FIXE à 50 euros le montant de cette participation.

PRECISE que ce droit de place sera payé avant le 31 août de chaque année, entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal.

DIT que la recette sera inscrite au budget de chaque exercice considéré.

DCM N°48 – Cession à titre onéreux d'un véhicule des Services Techniques Municipaux

A L'UNANIMITE,

CEDE à titre onéreux à la Société "Les Quatre Saisons" représentée par Monsieur NOVOLI une remorque satellite Année 1992 pour un montant de 250 euros.

DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°49 – Urbanisme – Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols

A LA MAJORITE,

APPROUVE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 abstentions : 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" les modifications du P.O.S. approuvé le 20 décembre 1993, telles qu'annexées à la présente délibération.

DIT

* que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie pendant 1 mois et d'une mention dans 1 journal local.

* que, le P.O.S. modifié sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint-Mitre et à la Préfecture des Bouches du Rhône, aux heures et jours habituels d'ouverture.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DCM N°50 – Urbanisme – Vente de la parcelle cadastrée section A n°1031 appartenant à la Commune

A LA MAJORITE,

DECIDE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 voix Contre : Groupe "Changer le vrai choix" de céder à titre onéreux à Monsieur Roland BELLINI la parcelle cadastrée section A n°1031 d'une superficie approximative de 14 000 m² (en cours de remaniement cadastral) sise Les Emplaniers Sud au prix de 70 000 € (soixante dix mille euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer l'acte authentique correspondant.

DIT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

DIT que la recette sera inscrite au compte 775 de l'exercice budgétaire en cours.

DCM N°51 – Personnel communal – Transformation d'un emploi dans l'intérêt du service public

A L'UNANIMITE,

PROCEDE dans l'intérêt du service public à la transformation de l'emploi ci-après :

* *Filière Technique*

Catégorie C

- un emploi d'agent de maîtrise territorial (IB 299/446)

en

Catégorie B

- un emploi de technicien supérieur territorial (IB 322/558)

PRECISE que ces mesures prendront effet au 1^{er} juin 2010.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

La séance est levée à 19h.35.

Le Maire,

Christian BEUILLARD